

Référencement 2024 – Comment ça marche ?

Objectif : simplifier et donner plus de lisibilité en interne et en externe

Ce référencement qui a été mis en place sur la dernière olympiade (2020) a plusieurs objectifs :

- Créer un lien entre la Fédération Française de voile (représentée par la Cellule d'accompagnement de la performance humaine) et les accompagnateurs des athlètes Equipe de France quel que soit leur domaine d'intervention, physique ou mental et ainsi pouvoir faciliter les actions collectives, la relation Accompagnateurs/CAPH ou encore accompagnateurs / athlète-entraîneur
- Identifier un réseau des accompagnateurs, réseau qui pourra être animé, se retrouver sur des thématiques partagées, s'ouvrir à de nouveaux outils
- Sécurisé l'accompagnement des athlètes et/ou des entraîneurs, collectifs en s'assurant du cadre déontologique et éthique
- Donner de la lisibilité en interne sur les intervenants, leurs singularités, leurs domaines d'expertises plus précis

Le cadre du référencement

On passe d'un référencement ouvert et payant (toutes les demandes sont étudiées), à un référencement sans frais et **uniquement pour les personnes qui interviennent sur des athlètes** Equipe de France, Groupe France ou Equipe de France Jeunes, ou qui interviennent sur **des entraîneurs nationaux**.

Ces accompagnants référencés sont soit rattaché à un pôle France, soit externe à la FFVoile.

La prise en charge des accompagnateurs :

Lorsque l'accompagnateur physique ou mental est contacté pour une action collective Equipe de France, il est rémunéré par l'équipe de France et/ou la série qui l'a sollicité.

Si l'accompagnateur intervient sur la demande d'un athlète, il est pris en charge par cet athlète.

Pour Marseille 2024, deux options :

- Les experts qui étaient déjà référencés sur la PO 2020– Cas 1,
- Les nouveaux intervenants experts sur la PO 2024 – Cas 2.

Dans le cas 1 : Les experts qui étaient référencés sur la PO 2020

Nous prolongeons le référencement jusqu'à fin 2024 avec deux demandes :

- Signer la nouvelle charte qui a un peu évolué (en particulier sur le physique),
- Une attestation de supervision pour les experts de la dimension mentale

Dans le cas N°2 : Les nouveaux intervenants experts sur la PO 2024

Réalisation d'une procédure de référencement 2024. Les experts du physique et du mental ont chacun un dossier spécifique avec un CV à fournir. Pour la dimension mentale, ils doivent attester d'une supervision qui fait partie du cadre déontologique de l'accompagnement.

Le référencement sera valide jusqu'en décembre 2024

Animation du réseau des référencés

Nous souhaitons réunir les référencés une fois par an autour de thématiques spécifiques à chaque dimension ou transversales entre physique et mental. A l'occasion de stages Equipe de France sur la dimension humaine, nous solliciterons des membres du réseau des référencés pour collaborer à l'animation de ces stages.